

Bulletin de souscription NEGOCIANT

SAS Marché au Cadran des Hérolles

Société par Actions Simplifiées à capital variable, immatriculée au RCS de POITIERS sous le numéro : 801 597 832

Siège social : 17 Place du Champ de Foire, Les Hérolles, 86290 COULONGES

AVERTISSEMENT

Le souscripteur est l'utilisateur du futur marché au cadran des Hérolles et deviendra, après agrément, associé de la société SAS MARCHÉ AU CADRAN DES HEROLLES (exemple : si l'agriculteur est en EARL, le souscripteur est l'EARL). Lorsque le souscripteur est une personne morale (société), seul le gérant de la société peut signer le présent bulletin de souscription. Le chèque accompagnant la souscription doit être au nom du souscripteur (chèque de la société pour une personne morale et chèque de la personne physique pour une personne physique).

Je soussigné(e)

Personne physique	Mme <input type="checkbox"/> Melle <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>		
	Nom	Nom de jeune fille	
	Prénoms (par ordre d'état civil)		
	Adresse complète		
	Code Postal	Commune	
	Tél.	Port	Fax
	Email		
	Né(e) le	à	Dép. / Pays
Nationalité <input type="checkbox"/> Française	<input type="checkbox"/> Autre (à préciser)		

Personne morale	Dénomination		
	Forme juridique	SIRET	
	Adresse complète du siège social		
	Code Postal	Commune	
	Tél.	Portable	Fax
	Email		
	Représentée par	agissant en qualité de	

Déclare vouloir souscrire 8 actions de 125 € de valeur nominale au capital de la société SAS Marché au Cadran des Hérolles, et ainsi devenir membre associé.

La libération des actions souscrites se fait selon le principe suivant :

* Versement d'une somme par chèque bancaire libellé à l'ordre de SAS Marché au Cadran des Hérolles, à la date de signature du présent bulletin de souscription :

250 € = 2 actions 500 € = 4 actions 750 € = 6 actions 1.000 € = 8 actions

* Versement d'une somme par chèque bancaire libellé à l'ordre de SAS Marché au Cadran des Hérolles, à la date d'ouverture du présent marché (prévue deuxième trimestre 2015) :

250 € = 2 actions 500 € = 4 actions 750 € = 6 actions

* Le solde sera prélevé sur les ventes à venir à hauteur de 0,25 % sur chaque transaction commerciale avec le cadran.

Si le souscripteur n'utilise pas le marché au cadran des Hérolles (ou ne l'utilise pas de manière suffisante), il s'engage à verser le solde de son apport dans un délai maximal de 5 ans à compter de l'immatriculation de la SAS marché au cadran des Hérolles au RCS (Registre du commerce et des sociétés).

La participation de titre est maintenue pendant 5 ans. Cette souscription est effectuée sous réserve d'agrément du souscripteur par le Comité de Direction de la SAS MARCHÉ AU CADRAN DES HEROLLES, selon les conditions statutaires de la Société.

J'atteste sur l'honneur que toutes les informations figurant sur ce bulletin sont exactes. Je reconnais que ma souscription ne pourra pas être prise en compte si l'un des éléments demandé(s) ci-avant (chèque ou information) n'est pas fourni.

Je reconnais avoir analysé en pleine connaissance de cause l'intégralité des conséquences juridiques, fiscales, économiques et sociales de mon entrée dans la société SAS Marché au Cadran des Hérolles et renonce à tout recours à l'encontre de la société SAS Marché au Cadran des Hérolles ou de ses dirigeants à ce titre.

Fait à, le

Le souscripteur **Signature**
(nom et prénom) Représentant la société